

EP Campus Condorcet

Délibérations du Conseil d'administration n°5 du 9 novembre 2018

Réuni à la MSH Paris Nord, 20 av. George Sand 93210 Saint-Denis.

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 27

Délibération n°2018- 32 du Conseil d'administration portant approbation de la prise en charge par l'EP Campus Condorcet d'une partie des frais de restauration de ses personnels ou des agents mis à sa disposition.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le bulletin d'adhésion à la convention de restauration interentreprises Plaine Espace ;

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la prise en charge par l'établissement public Campus Condorcet d'une partie des frais de restauration des agents selon le barème suivant :

Indices majorés	Part employeur
Inférieur à 466	7,04 €
467 à 700	5,82 €
Supérieur à 700	5,22 €

La part employeur sera ultérieurement revalorisée en suivant les décisions du ministère de l'action et des comptes publics.

Refus de prendre part au vote : 0

Abstention : 0

Votes pour : 27

Votes contre : 0

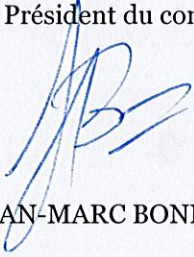
Affichage le 15/11/2018

Publication le 15/11/2018

Transmission au contrôle de légalité le

Délibérations certifiées exécutoires le

Le Président du conseil d'administration



JEAN-MARC BONNISSEAU

Date	Description

02/11/2018
02/11/2018

02/11/2018